

Mémoire déposé par Virginie Proulx, conseillère municipale du Bic, Ville de Rimouski

Consultation publique sur le règlement 1183-2020 sur la division du territoire en onze districts électoraux

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mon avis concernant la division du territoire en onze districts électoraux de la Ville de Rimouski. Je vous remercie d'abord de prendre le temps d'écouter nos citoyennes et nos citoyens qui travaillent pour préserver l'identité de leur territoire.

Bien que je fasse partie du conseil municipal, j'ai inscrit ma dissidence au redécoupage électoral proposé par la Ville de Rimouski et je vous sou mets ici mon opposition décrite dans les trois sections suivantes: 1. La chronologie des événements; 2. Un milieu unique; et 3. Savoir consulter et valoriser le sentiment d'appartenance.

1. Une chronologie d'évènements qui exaspère les citoyens

- Le 16 mars 2020, trois jours après la déclaration de l'urgence sanitaire de la Covid-19, un projet de redécoupage électoral est déposé au Conseil municipal, sans que la population n'ait été préalablement consultée. À ce moment-là, les citoyens qui veulent s'y opposer doivent le manifester à la greffière avant le 9 avril 2020. Si la ville reçoit les 245 signatures, elle pourra considérer d'écouter les doléances de la population;
- Quelques semaines plus tard, prenant conscience de la grogne qui grandit au sein de la population, alors que les citoyens commencent à envoyer leurs oppositions à la greffière, le maire fait cesser la procédure en disant qu'il écouterait finalement la population. Il dit avoir demandé un report de la procédure au MAMH, report qui n'aurait par la suite pas été accepté par le Ministère, toujours selon le Maire;
- Le 3 juin 2020, la procédure est donc reprise au complet, et on demande aux citoyens de s'exprimer à nouveau en renvoyant une seconde fois leur opposition à la greffière. Déjà, les citoyens sont essouffés et ne comprennent pas pourquoi ils doivent renvoyer leur opposition (déjà envoyée) à la greffière et ce, alors que nous sommes en plein confinement lié à la pandémie de Covid-19 et que personne n'a la tête à cela;
- Le 6 juillet 2020, constatant finalement un nombre plus que suffisant de signatures, la greffière annonce qu'il y aurait une consultation publique virtuelle et par écrit, tel qu'exigé par la loi;
- Le 29 juillet 2020, le conseil municipal de Rimouski organise une consultation publique virtuelle, soit en plein cœur du congé de la construction du Québec, alors que de nombreuses personnes sont en vacances;
- Malgré tout, des citoyens envoient des mémoires à la Ville pour la troisième fois et se présentent à la consultation publique;
- Lors de cette consultation, il est notamment question de la promesse des maires Forest de Rimouski et Gauthier du Bic le 26 mars 2009, devant les centaines de citoyens rassemblés à l'Église du Bic. Plusieurs citoyens étaient préoccupés par la perte de leur identité, advenant l'annexion à Rimouski. Pour apaiser les inquiétudes, les maires avaient alors promis aux Bicois que le nom et le territoire du Bic resteraient intacts. Il est important de mentionner que cette promesse rassura alors les Bicois, pour qui l'attachement au territoire est fort. Bien que la Ville de Rimouski dise que cette promesse n'apparaît nulle part dans les documents officiels, c'est tout de même un engagement moral pris devant des centaines de citoyens, il y a à peine plus de 10 ans;
- Les citoyens présents à la consultation citoyenne le 29 juillet 2020 à Rimouski ont donc demandé à de multiples reprises de ne pas toucher au district du Bic, ni à son nom, et de demander l'exception;
- Le Conseil municipal a finalement été sensible à l'importance de l'appellation. Toutefois, il a tenu à modifier tout de même le district du Bic, montrant par le fait même son intransigeance face aux demandes répétées des citoyens. Le nouveau projet de redécoupage est donc adopté à majorité. Le maire de Rimouski a alors parlé de compromis. Or, les citoyens n'ont pas été convaincus que ce compromis était nécessaire, puisque les impacts négatifs sur leur territoire semblaient beaucoup plus lourds dans la balance que la différence d'environ 200 électeurs de plus ou de moins.

2. Une situation géographique unique, un nom unique, un milieu unique : une force pour tous

Il est important de savoir que géographiquement, le territoire du Bic est tout de même relativement éloigné des autres. Le cœur du village du Bic est situé à environ 20 km du centre-ville de Rimouski. De plus, le district du Bic est un lieu touristique, de par son parc national, ses restaurants gastronomiques, son théâtre de renom et la beauté de ses paysages.

La municipalité du Bic a été annexée en 2009 à la Ville de Rimouski d'un commun accord. Les Bicois s'attendaient alors à pouvoir conserver leur identité tout en étant partie prenante de la Ville de Rimouski. Et pour la Ville de Rimouski, c'était une richesse d'annexer à son territoire un lieu aussi prisé.

Le Bic représente un nom unique qui est connu au-delà de nos frontières. Pour les Bicois, c'est une fierté, tout comme l'unicité de sa population, engagée et mobilisée. Le Bic possède même sa propre radio, radio Bic, ainsi que sa propre maison de la culture. En modifiant le territoire du Bic, c'est toute une communauté que nous ébranlons. En modifiant l'intégralité du territoire, on ouvre la porte à des modifications ultérieures. Or, comment le maintien du nom pourra-t-il se faire si le territoire s'agrandit à nouveau à l'avenir? Sans parler du fait que les citoyens des districts limitrophes au Bic ne se sentent pas Bicois.

Rappelons en outre que le district de Sainte-Blandine est resté le même pendant plus de 20 ans : pourquoi le district Le Bic ne pourrait pas bénéficier de la même exception? L'annexion est très récente dans le cœur de plusieurs Bicois qui tiennent à garder leur identité.

3. Savoir consulter les citoyens et valoriser leur sentiment d'appartenance

J'ai, à de multiples occasions, mentionné au Conseil municipal que la façon dont le territoire avait été divisé, sans consulter les citoyens en amont, avait engendré beaucoup de frustrations au sein des citoyens, plus particulièrement chez ceux du district Le Bic et ceux du district Sacré-Cœur. En refusant de laisser le district du Bic intact, le conseil municipal a montré une fermeture qui a mené les citoyens à se tourner vers la Commission de la représentation électorale du Québec, exigeant pour une quatrième fois, de devoir expliquer leurs préoccupations quant à l'intégralité de leur territoire et l'importance qu'elle a à leurs yeux. Je pense que dans ce contexte, il est important de prendre en compte leurs inquiétudes.

Bien que je sois consciente que la dernière mouture du redécoupage électoral présentée par le Conseil municipal est nettement moins pire que celle des premières versions, je reste toutefois perplexe quant à la réelle nécessité de modifier le territoire du Bic. Bien que je sois sensible à l'importance d'équilibrer les districts, je suis d'avis que le critère de respect des communautés naturelles doit primer dans le cas du Bic. Également, je suis persuadée qu'une démarche de redécoupage doit se faire avec respect et collaboration si on veut que les populations y adhèrent. Or, les populations du Bic et de Sacré-Cœur ont demandé à de multiples reprises à la Ville de Rimouski de reporter ce rééquilibrage à une prochaine élection, où une vraie consultation en amont pourrait avoir lieu, et ce, en dehors d'une période de pandémie.

La population des milieux ruraux de notre territoire croît effectivement un peu moins rapidement que celle des districts en périphérie du cœur de Rimouski, toutefois, leur importance n'est pas moindre. Modifier le territoire de la ville de sorte que la voix des milieux ruraux soit diluée me préoccupe. De plus, l'attachement et le sentiment d'appartenance à un territoire sont hautement importants : c'est en les cultivant que l'on facilite l'engagement, l'implication et l'intérêt envers la politique. Sachant que le taux de participation aux élections municipales est bas, je suis d'avis qu'il faut valoriser le sentiment d'appartenance de nos citoyens plutôt que de vouloir le diminuer.

En conclusion, il semble indéniable à mes yeux que le territoire du Bic doive rester intact et ainsi préserver le nom et l'identité de cette communauté ainsi que celle de sa voisine, le district Sacré-Cœur, par respect pour les citoyennes et les citoyens. Signalons par ailleurs que le conseil municipal a mobilisé de nombreuses ressources humaines et financières pour tenter d'imposer ce dernier redécoupage, alors que les citoyens n'ont pour leur part que leur fort attachement envers leur territoire comme outil pour se défendre. Pourquoi ne pas être simplement à l'écoute des citoyens et respecter l'intégralité du territoire du Bic, alors que la ville se doit de toute façon de demander l'exception pour Le Bic dans son dernier projet de redécoupage?

Merci de votre écoute,

Virginie Proulx, B.A.A., M.Sc., Ph.D.
Conseillère municipale du Bic, Rimouski